

Séance du Conseil Municipal du 21/02/2013

N° 058

Direction Générale des Ressources / Direction des Finances

Finances

REF : DAF2013005

Signataire : CK/GH

OBJET :Débat d'Orientation Budgétaire 2013

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu l'article 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport annexé à la présente délibération,

DELIBERE :

A DEBATTU sur les orientations budgétaires pour l'exercice 2013, sur la base d'un rapport remis aux conseillers municipaux. Ce débat ne donne pas lieu à un vote.

Pour le Maire

L'adjoint délégué

Reçu en Préfecture le : 01/03/2013

Publié le : 28/02/2013

Certifié exécutoire le : 01/03/2013

Pour le Maire

L'Adjoint délégué